

La vie étudiante en temps de Covid-19

Évènements étudiants

Les évènements étudiants (comme les soirées d'intégration) peuvent-ils être maintenus ?

Non. Habituellement, la rentrée est synonyme d'évènements festifs contribuant notamment à l'intégration des néo-entrants. Mais dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19, nous vous rappelons que **l'organisation de tels évènements n'est pas autorisée**.

De plus, le Gouvernement a édicté de nouvelles restrictions sanitaires pour lutter contre le Covid-19 pendant toute la durée du reconfinement. Aucun évènement étudiant ne peut être autorisé.

Accompagnement des étudiant.e.s

L'accompagnement social et de santé, qui m'a été particulièrement bénéfique au moment du confinement, est-il maintenu ?

Oui. L'accompagnement social et de santé a un caractère prioritaire. Il est donc maintenu en présentiel pour des modalités individuelles :

Visites médicales priorisant les besoins spécifiques : cursus santé/vaccins obligatoires ; situations de handicap ; internationaux primo-entrants ; visites médecine du sport des STAPS
Consultations spécialisées : aide psychologique ; gynécologie ; gestion individuelle du stress ; diététique
Entretiens à distance avec les assistant.e.s de service social

J'ai besoin de soutien psychologique pendant cette période de confinement. Qui puis-je contacter ?

Le Service de Santé Universitaire (SSU) de l'UPJV reste ouvert sur rendez-vous uniquement pendant toute la durée du confinement pour vous accompagner.

Pour accéder aux locaux du SSU, une fois votre rendez-vous fixé selon les modalités définies par le service (DOCTOLIB, etc), vous recevrez la confirmation de rendez-vous à compléter de l'attestation de déplacement dérogatoire – disponible sur l'application TousAntiCovid ou [sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur](#).

Restaurants universitaires

Puis-je continuer à me rendre au restaurant universitaire ?

Les restaurants universitaires n'accueillent plus de public depuis le vendredi 30 octobre mais proposent, pendant toute la durée du confinement, de la vente à emporter.

Pour accéder à la vente à emporter proposée par votre restaurant universitaire, vous devrez vous munir :

d'une attestation de déplacement dérogatoire – disponible sur l'application TousAntiCovid ou [sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur](#).

Culture

Je suis fortement intéressé.e par les manifestations culturelles proposées tout au long de l'année (séances de film, pièces de théâtres, sorties, etc.). La crise sanitaire empêche-t-elle la tenue des évènements habituellement programmés ?

Le reconfinement, effectif depuis le vendredi 30 octobre, amène en effet l'UPJV à revoir la programmation de ses évènements.